

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUILLET 2021**

Le vingt-deux juillet deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 16 juillet 2021.

Trois procurations ont été déposées par les membres absents.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ Restaurant Scolaire : DISPOSITIF « CANTINE A 1€ »**

Le conseil municipal valide les tarifs ci-dessous, à 11 voix pour, 2 contres et 2 absentions ;

- De 600€ : 0.80€
- De 601€ à 900€ : 0.90€
- De 901€ à 1300€ : 1.00€
- De plus de 1300€ : 3.00€
- Suppléments non-inscrits : 5.40€
- Les tarifs cantine pour l'accueil du mercredi restent inchangés (3.00€).

Ces tarifs seront appliqués tant que durera le conventionnement triennal et l'aide financière de l'Etat.

#### **2-1°/ TITULARISATION D'UN AGENT AUXILIAIRE**

Le conseil municipal décide de titulariser l'adjoint technique territorial auxiliaire à 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **2-2°/ NOMINATION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE 3 AGENTS DE MAITRISE**

Le conseil municipal décide de nommer les 3 adjoints techniques territoriaux principaux, inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne 2021, des agents de maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le nouveau cadre d'emploi de la commune sera tel que décrit ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre

## Le Tableau des effectifs de la commune de Guern au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

### TITULAIRES

Nombre	Grades	Observations
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps non complet – 32h/35 <sup>ème</sup>
1	Agent de Maîtrise	Temps non complet – 33/35 <sup>ème</sup>
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> e classe	Temps non complet – 33h15/35 <sup>ème</sup>
1	Animateur catégorie B	Temps NC– 17h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet
1	Adjoint technique (cuisinier)	Temps NC 28h/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe Stagiaire	Temps non complet 28h/35 <sup>ème</sup>

### NON TITULAIRES

Nombre	Contrats	Observations

### 3°/ VALIDATION MATERIEL : PLAN ECOLE NUMERIQUE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider les offres telles que :

- Entreprise MCE pour le portable de direction, les caméras de visionnage, le système de filtration et les 2 VPI (dont remplacement 1 HS) soit un montant total de **4474.00€ + 2633.00€ soit 7157.00€.**
- Entreprise MANUTAN pour les PC enfants et les casques audio soit un montant total de **4632,00€.**

### 4°/ VALIDATION TRAVAUX PARKING MAIRIE ET VOIRIE

Après diverses consultations, Le conseil municipal, valide l'offre de l'entreprise CHAUVIRE TP de Malguénac pour un montant de 5582,09 € HT soit 6698,51 TTC .

## **5°/ CONVENTION MORBIHAN ENERGIES : ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal, décide de valider le programme de rénovation des réseaux Eclairage Programme exceptionnel d'un montant pressional de 8800.00€ HT, soit 10560.00€TTC, dont reste à charge pour la commune 3520.00€ HT soit 5280.00€TTC et d'accepter la convention de Morbihan Energies.

## **7°/ QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1°/ DEMANDE ASSOCIATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Le conseil municipal, décide de valider la demande de subvention de la Banque alimentaire pour l'année 2021 d'un montant de 80€.

## **INFORMATIONS**

### **1°/ MUTUELLES COMMUNALES : MUTUALE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée son débat sur les mutuelles communales, lors de la séance du 25 février 2021. L'offre de « MUTUALE VILLAGE » déjà présente à Cléguérec, est retenue.

MUTUALE proposera une mutuelle aux administrés qui le souhaitent.

La compagnie tiendra les permanences suivantes en mairie :

- Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 9h30 à 12h,
- Vendredi 8 octobre 2021 de 9h30 à 12h,
- Vendredi 15 octobre 2021 de 9h30 à 12h,
- Vendredi 22 octobre 2021 de 9h30 à 12h,
- Vendredi 29 octobre 2021 de 9h30 à 12h,

Ensuite il est programmé une permanence mensuelle (le premier vendredi de chaque mois) de 10H à 12H, qui commencera le vendredi 5 novembre 2021.

- La commune doit informer ses administrés de la mise en place d'une mutuelle santé communale (presse, bulletin municipal, flyers)
- En aucun cas la commune ne saurait être tenue responsable de la relation juridique à venir entre l'assureur et les habitants souscripteurs.

### **2°/ INFORMATIONS ALSH GUERN/MALGUENAC**

Mme Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, présidente de l'Association Guern/Malguénac informe les membres de l'assemblée :

- que l'Association a accepté de prendre en charge les enfants de Cléguérec la dernière semaine de septembre.
- Les activités mises en place à la rentrée sont comme à l'accoutumée : gym enfants le lundi soir à Guern et Gym douce le mercredi après-midi. Nouvelles activités en préparation : cours de pilates le mercredi soir de 19H30 à 20h30 et cours de zumba le vendredi soir de 19h30 à 20h30.

### **3°/ ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTOS**

L'organisation d'un concours photos sera travaillé en commission de communication prochainement.

### **4°/ QUESTIONS DIVERSES :**

#### **4-1°/ VOIRIE 2021 :**

Les travaux du programme de voirie 2021 commenceront du 27 au 30/07 par le curage des fossés/accotements et busages, puis du 24 au 27/08 réalisation des engravures et enrobés.

#### **4-2°/ INFORMATION LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE :**

Le lot n° 8 a été réservé ce jour, il ne reste plus qu'un seul lot le n° 15.

**Prochain conseil municipal : jeudi 16 septembre 2021 à 20h30**